

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 9 décembre 2019

COMMUNIQUÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Budget primitif 2020 : Un budget responsable, réaliste et réalisable

Le gouvernement a arrêté les projets de délibérations du Congrès relatifs au budget primitif (annexe de reversement, annexe de répartition et principal propre) de la Nouvelle-Calédonie. Le budget primitif (BP) 2020, construit autour du scénario de croissance de 1%, doit permettre de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et de préserver une capacité à investir et à développer le territoire.

Face à une situation économique et financière contrainte, le gouvernement s'engage encore dans la nécessité d'assainir les finances publiques. La Nouvelle-Calédonie poursuivra ses efforts de rationalisation de la dépense publique et s'attachera à rechercher des recettes nouvelles.

La recherche de recettes nouvelles

Dans la continuité du DOB, le gouvernement propose de transférer, pour l'année 2020, près de 2,2 milliards de francs de certaines recettes fiscales affectées au budget de reversement¹ vers le budget annexe de répartition, c'est-à-dire au profit des communes, des provinces et de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, le travail engagé par le gouvernement sur l'évaluation de la pertinence économique des crédits d'impôts, exonérations fiscales et autres charges déductibles permettra d'améliorer le rendement fiscal dès l'année prochaine et apportera 900 millions de francs² au budget annexe de répartition 2020.

Enfin, dans le cadre de la renégociation des contrats de développement 2017-2021, la part d'intervention de l'Etat a été augmentée à son seuil maximum pour atteindre 1,2 milliard de francs en 2020.

¹ Taxe sur les conventions d'assurance, taxe de soutien à la production agricole, taxe sur l'électricité, taxe anti-pollution et taxe sur la transition énergétique

² Allègement fiscal sur les primes d'assurance-vie

Equilibres des trois budgets de la Nouvelle-Calédonie :

- **Budget annexe de reversement (taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours au profit des établissements publics et autres organismes) : 63,509 milliards de francs (75,084 milliards de dépenses constatées au compte administratif 2018).**
- **Budget annexe de répartition (taxes et impôts entrant dans l'assiette des dotations réparties aux provinces, communes et Nouvelle-Calédonie) : 128,058 milliards de francs (118,189 milliards de dépenses constatées au compte administratif 2018).**
- **Budget propre (financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie) : 60,256 milliards de francs (54,365 milliards de dépenses constatées au compte administratif 2018).**

Un budget responsable

L'objectif clairement assumé du gouvernement est de dégager une épargne suffisante permettant à la Nouvelle-Calédonie de soutenir les projets structurants pour son rayonnement et son développement.

Le gouvernement a donc limité son recours à l'emprunt de manière à **désendetter la Nouvelle-Calédonie** qui améliore ainsi son ratio d'endettement (87 % au BP 2020 contre 91 % aux comptes administratifs 2018) et le maintient sous la norme prudentielle (< 90 %).

Les crédits alloués au fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie ont été revus au plus juste de façon à **réduire ses dépenses de fonctionnement** de 1,5 milliard de francs. Le ratio de masse salariale s'établit ainsi à 38 % (contre 41 % aux comptes administratifs 2018) et se rapproche de la norme prudentielle (< 36 %). Grâce à ces efforts sur les dépenses de fonctionnement, le taux d'épargne brute de la Nouvelle-Calédonie est en nette progression et atteint 18 % au BP 2020 (5% aux comptes administratifs 2018) pour se situer dans la norme prudentielle (> 15 %).

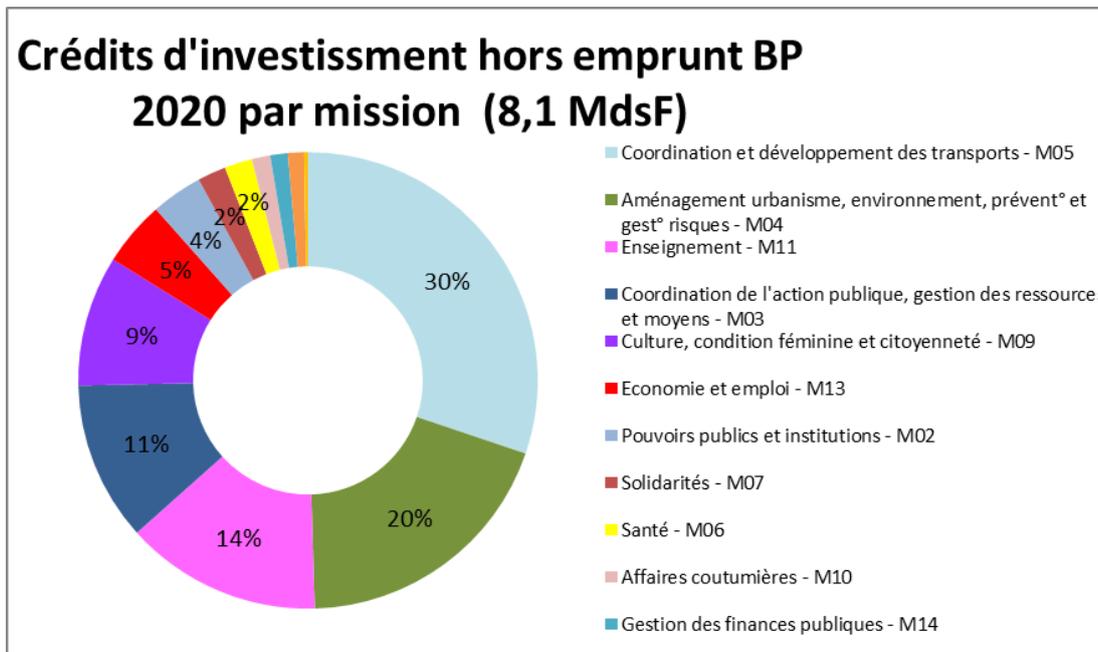
Un budget réaliste et réalisable

Dans le cadre de la préparation de ce BP 2020, le gouvernement s'est également attaché à **optimiser ses dépenses d'investissement**.

S'agissant des projets cofinancés par l'État dans le cadre des contrats de développement, seuls les investissements réalisables en 2020 ont été inscrits au BP 2020 (amélioration de l'accueil des croisiéristes, rénovation du Musée de la Nouvelle-Calédonie, matériel de surveillance du Parc naturel de la Mer de Corail, mise aux normes de l'aérodrome de Magenta, laboratoire d'analyse de niveau 3 au Médipôle, électrification Thio/Canala,...).

S'agissant des projets financés par la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement poursuivra les programmes déjà lancés ou obligatoires pour maintenir le niveau d'équipement de la collectivité (rénovation et sécurisation des établissements scolaires, sécurisation et entretien des routes, réaménagement des aéroports de Lifou et de Magenta, transformation numérique de l'action publique, rénovation d'infrastructures sportives, remplacement du radar météorologique Nord).

Ainsi, grâce à l'identification de nouvelles recettes, à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à l'amélioration des ratios financiers de la collectivité, la Nouvelle-Calédonie pourra maintenir un investissement d'un peu plus de 8 milliards de francs (8,960 milliards aux comptes administratifs 2018) et participer activement au soutien de la croissance calédonienne.



* *
*